



**Radon : mise en place de la nouvelle réglementation,
plan national santé environnement
et plan national radon**

Myriam PEROUEL

ASN – Direction des rayonnements ionisants et de la santé

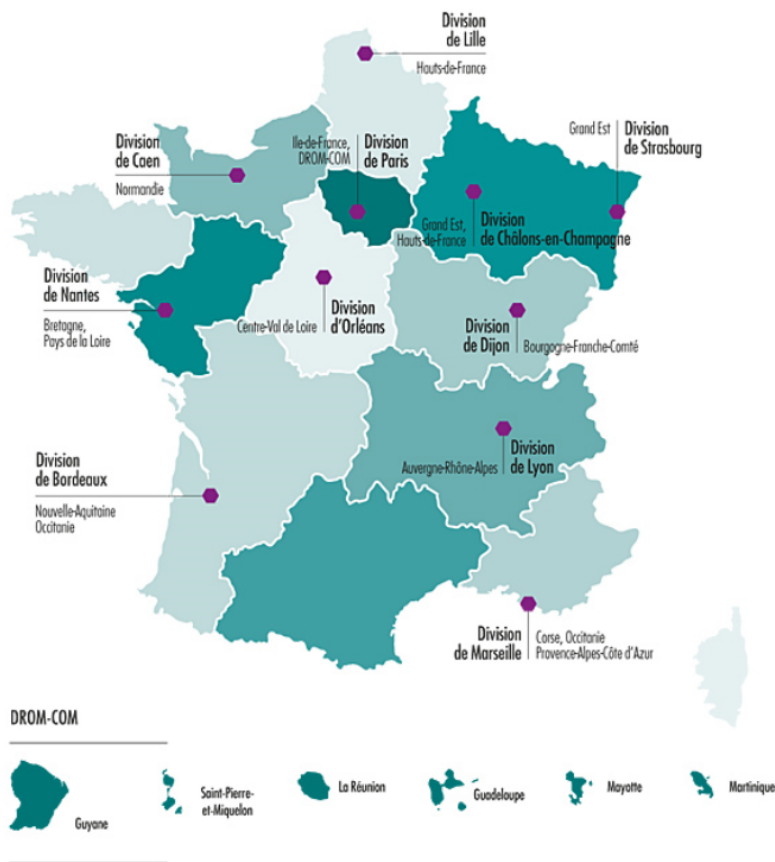
**Séminaire Radon & Territoires
Montbéliard, 3-4 décembre 2018**





L'Autorité de sûreté nucléaire

Autorité administrative indépendante créée en 2006



Réglementer

Autoriser

Contrôler : inspecter et sanctionner

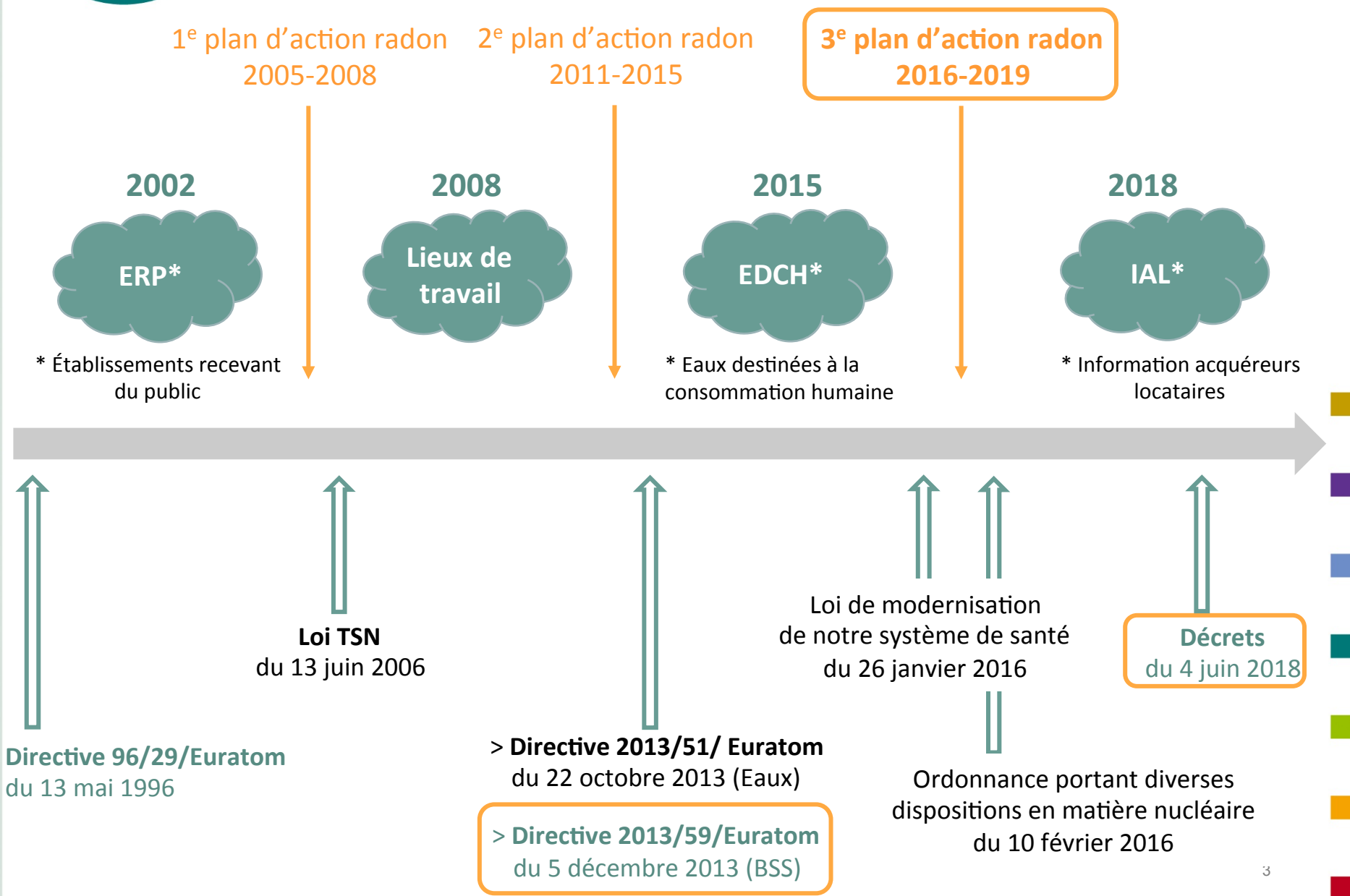
Contribuer à la gestion des situations d'urgence

Informers les publics





Evolutions des modalités de gestion du risqué lié au radon





Plan national d'action 2016/2019 pour la gestion du risque lié au radon

- > Exigence de la directive 2013/59/Euratom (article 103)
- > 3^e plan national depuis 2005 en France



3 axes

20 fiches actions

Plan piloté par l'ASN

6 coordinateurs : DGS, DGT, DGPR, DHUP, IRSN, ANSP

Partenaires : ARS, DREAL, CSTB, Céréma, Inca, Andra, BRGM...

- > Stratégie d'information et de sensibilisation, collecte d'information (données de mesures)
- > Amélioration des connaissances
- > Amélioration de la prise en compte de la gestion du risque radon dans les bâtiments



3^e Plan national santé environnement 2016/2019

Mieux prendre en compte le risque radon dans les bâtiments



107 actions dont **4 actions consacrées au radon**

Plan co-piloté par la DGS et la DGPR

Partenaires : DHUP, ARS, DREAL, ASN, IRSN, CSTB, FFB, ...

N°4

Mettre en œuvre et poursuivre le plan national d'action pour la gestion du risque lié au radon

N°5

Promouvoir et accompagner des actions territoriales dans l'habitat

N°6

Promouvoir et accompagner des actions préventives sur le risque radon en synergie avec des actions sur la qualité de l'air intérieur ou sur l'efficacité énergétique

N°7

Actualiser l'étude d'impact sanitaire du radon en tenant compte des dernières mesures et connaissances disponibles afin d'évaluer l'efficacité des politiques publiques sur la gestion du risque radon et de contribuer à les améliorer



3^e Plan national santé environnement 2016/2019

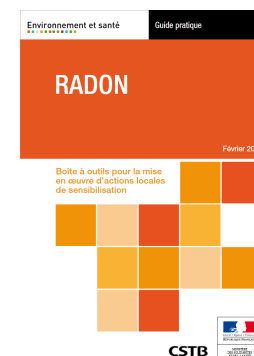
Mieux prendre en compte le risque radon dans les bâtiments

N°4 Mettre en œuvre et poursuivre le plan national d'action pour la gestion du risque lié au radon



N°5 Promouvoir et accompagner des actions territoriales dans l'habitat

> **Guide méthodologique** pour favoriser la réalisation de campagnes de sensibilisation, en appui aux acteurs locaux (février 2018)



> Financement de campagnes locales pour la **réalisation de dépistages du radon dans l'habitat privé : 25 actions pour la campagne 2018 / 2019**



Cadre réglementaire : lieux de travail

Références : articles R. 4451-1 et suivants du code du travail
Instruction DGST/ASN --- du 2 octobre 2018

- > **Risque radon intégré dans l'évaluation des risques (sous-sol + au rez-de-chaussée) :**
l'employeur prend en considération les zones à potentiel radon ainsi que les résultats d'éventuelles mesures déjà réalisées sur la base de la réglementation de 2008
- > **Niveau de référence de 300 Bq/m³**
- > **Lorsqu'en dépit des mesures de prévention, la concentration reste supérieure à 300 Bq/m³ :**
information de l'IRSN
- > **Évaluation des risques :** mesurage (pas d'obligation de faire appel à un OA)
- > **Approche dosimétrique :**
 - si dose efficace > 6 mSv/an (présence permanente) : zonage, vérification initiale par OA radon ou organisme accrédité, vérifications périodiques , organisation de la RP
 - si dose efficace > 6 mSv/an (évaluation individuelle des travailleurs accédant en zone radon) : surveillance individuelle et suivi renforcé de l'état de santé



Obligation d'évaluation des risques liés au radon dans les **communes** situées en **zone 1, 2 et 3**



Cadre réglementaire : organismes agréés pour le mesurage du radon



Évolution du cadre réglementaire, mais :

- > Grands principes maintenus
- > Décisions* de l'ASN applicables

Évolution du cadre réglementaire, avec :

- > Mise en place de l'auto-mesurage
- > Vérification initiale (si zonage radon)

* Décisions : n° 2009-DC-0134, n° 2009-DC-0136, n° 2015-DC-0506, n° 2015-DC-0507



Merci de votre attention

